



QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL SNU POUR LA REUNION de Juin 2019

Question 1 : Effectifs Aubigny

Suite à la mutation d'une collègue à Gien, il a été annoncé qu'elle ne serait pas remplacée (merci Opéra). Dans une petite agence, où les postes d'astreinte (AIC, ESI, 3949 et VUM) reposent sur 6 personnes (dont 2 à temps partiel) les rotations reviennent à un rythme rapide.

Les DP SNU demandent que la Direction cesse de ne voir que les résultats d'Opéra et prenne enfin en compte les réalités de l'agence qui, pour permettre la continuité du service rendu aux usagers, dans de bonnes conditions, doit en avoir les moyens humains.

Réponse de la DR : Opéra est juste un outil d'aide à la décision, il y a un regards sur le territoire en déficit et ensuite c'est une négociation avec le DT , notamment pour des CDD. Espérons que le DT soit convaincant ...

La position du SNU : Les DP SNU continueront à refuser que les effectifs soient déterminés en fonction d'un logarithme. Jamais une machine ne pourra prendre en compte la complexité des tâches dans une agence. Il faut que les ELD, les DT soutiennent leurs équipes et se battent pour ne pas accepter cette pénurie permanente de moyens humains. Ou alors, à minima, arrêtons cette course aux actions type VUM, Forum, Innov action....

Question 2 Aubigny

Etant donné que la collègue qui est partie faisait de l'équipe Cedre et qu'il va y avoir un remplacement sur ce poste à iso effectif, sur cette agence, cela veut dire qu'il y aura un-e agent-e CEDE en moins : quid de la charge de travail déjà signalée question 1 ?

Les DP SNU demandent que la direction diffuse un poste sur l'agence d'Aubigny et permette que les activités type VUM ne leur soient plus imposées au rythme actuel

Réponse de la DR : les VUM seront au ralenti durant la période d'été dans cette agence !

La position du SNU : en voilà une réponse qu'elle set bonne ! encore heureux que dans une agence déjà en difficulté, il y ai un ralenti sur les VUM, parce que nos collègues ont le droit de partir en vacances aussi ! Mais le SNU a demandé aussi que la période de septembre/octobre soit aussi prise en compte...

Question 3 : Télétravail

Les DP SNU demandent, sur chaque site, combien d'agents-es étaient éligibles et combien on fait une demande de télétravail

Réponse de la DR : 1063 agents éligibles , les chiffres seront présentés lors d'un prochain CE

La position du SNU : la Direction n'a pas souhaité nous communiquer les chiffres site par site comme demandé. Elle précise qu'elle fera le point en CE. Nous avons rappelé que l'année dernière les répartitions pas site avaient été donnés. Nous espérons que dans le cadre du bon dialogue social et dans une volonté de transparence, la Direction en fera de même cette année.

Question 4 : Télétravail

Les DP SNU demandent, sur chaque site, combien d'agents-es ont reçus une réponse positive et combien ont été renouvelés

Réponse de la DR : 404 réponses positives et 224 renouvellements

La position du SNU : idem question 3

Question 5 : Télétravail

Les DP SNU demandent, sur chaque site, combien d'agents-es ont fait une demande de télétravail sur 2 jours qui a été acceptée

Réponse de la DR : 20 agents ont eu un accord pour le télétravail sur 2 jours, 72 en avaient fait la demande.

La position du SNU : idem question 3

Question 6 : Incendie Orléans Ouest

Suite à l'incendie à l'agence d'Orléans Ouest, il a été affiché sur la porte et dans la presse (plus diffusion à la radio »

Fermeture exceptionnelle de Pôle emploi Orléans Ouest

Suite à un début d'incendie, nous sommes dans l'obligation de fermer l'accueil au public de l'agence de Pôle emploi Orléans Ouest située 10 rue Lavoisier – 45140 Ingré.

Nous reviendrons vers vous pour vous communiquer la date de réouverture au public dès que celle-ci sera confirmée.

Pendant cette période de fermeture, nous assurerons la continuité de services pour les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Les demandeurs d'emploi pourront nous solliciter soit :

- *En se présentant dans l'une de nos 4 agences Pole emploi du bassin orléanais*
 - o *Pôle emploi Orléans NORD, 8 avenue du Général Patton – 45000 Orléans*
 - o *Pôle emploi Orléans EST 8 boulevard Emile Bernon -45800 Saint Jean de Braye*
 - o *Pôle emploi Orléans Sud, 18 avenue de la Bolière – 45100 Orléans*
 - o *Pôle emploi Orléans LOIRE, 50 rue Tudelle -45000 Orléans*

- *En contactant un conseiller Pôle emploi par téléphone au 3949*
- *En contactant leur conseiller Pôle emploi en se connectant à leur espace personnel Pôle emploi/rubrique : »mes échanges avec Pôle emploi «*

Les entreprises pourront nous solliciter soit :

- *En contactant un conseiller Pôle emploi au 3995*
- *En contactant un conseiller Pôle emploi en se connectant à leur espace recruteur Pôle emploi*

De ce fait, des demandeurs d'emploi, s'étant déjà présentés à Ingré, sont allés dans une des autres agences et n'ont pu être reçus (merci la fin des arcs placements) et à qui on a conseillé de faire un mail à leur conseiller ou de téléphoner au 3949 !

Il aurait été judicieux de modifier l'ordre des items : en premier le mail au conseiller, en second le 3949 et en 3^{ème} la visite à un des autres sites ouverts.

Les DP SNU demandent si la Direction a connaissance de la date de réouverture de l'agence.

Les DP SNU demandent qu'une nouvelle communication soit faite afin d'éviter que les demandeurs d'emploi ne se déplacent pour rien

Réponse de la DR : Une cellule de crise est en cours depuis l'incendie, pas de date de réouverture à ce jour. La DR retient l'idée de mettre le 3949 comme 1^{er} mode de contact à destination des demandeurs d'emploi dans ce cas. Mais il n'y aura pas de diffusion rectificative dans la presse !

La position du SNU : il faut espérer qu'il n'y ait plus ce genre de sinistre... et qu'effectivement la procédure permette de ne pas créer plus de pagaille que nécessaire